

## Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2023

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et des titres suffisamment sûrs et liquides, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 juin 2023, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et de l'instruction ACPR n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garanties.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en MEUR)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	26 285
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
<b>Total</b>	<b>26 285</b>

Types de contrepartie	Encours (en MEUR)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	26 285
Autres	
<b>Total</b>	<b>26 285</b>

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement (société de financement). Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en MEUR)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation*	8 296
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Cautions délivrées par un établissement de crédit ou une société de financement <sup>#</sup>	14 618
Cautions délivrées par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	3 371
<b>Total</b>	<b>26 285</b>

<sup>#</sup> : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

\* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

\*\* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

## 2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en MEUR)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur <sup>##</sup> du bien financé (en MEUR)	Total (en MEUR)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*	7 802	494	<b>8 296</b>
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	3 190	182	<b>3 371</b>
Cautions délivrées par un établissement de crédit ou une société de financement <sup>#</sup>	13 174	1 444	<b>14 618</b>
<b>Total</b>	<b>24 166</b>	<b>2 120</b>	<b>26 285</b>

<sup>#</sup> : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

<sup>##</sup> : la méthode de valorisation des biens est définie dans la procédure publique sur le site de LBP HL SFH.

\* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

\*\* : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
2006	16	563	-	-	38	1 518	53	2 081
2007	34	1 064	-	-	83	2 758	116	3 822
2008	40	1 315	-	-	105	4 152	145	5 467
2009	46	1 443	-	-	178	6 378	224	7 821
2010	71	1 837	-	-	368	10 271	439	12 108
2011	108	3 420	-	-	388	12 410	497	15 830
2012	182	4 809	0	7	290	8 127	472	12 943
2013	234	5 492	194	3 304	402	9 357	830	18 153
2014	407	9 430	320	4 923	397	8 703	1 123	23 056
2015	584	11 530	693	8 535	1 031	17 486	2 307	37 551
2016	565	8 393	808	9 274	1 395	17 765	2 768	35 432
2017	499	5 362	970	9 563	2 235	22 882	3 704	37 807
2018	409	4 048	834	8 034	1 731	15 579	2 974	27 661
2019	467	4 339	1 117	9 534	2 556	21 208	4 140	35 081
2020	693	5 013	1 353	10 037	1 422	11 383	3 467	26 433
2021	488	2 713	450	3 305	890	5 407	1 828	11 425
2022	83	229	5	45	858	3 246	945	3 520
2023	-	-	-	-	251	836	251	836
<b>Total</b>	<b>4 925</b>	<b>71 000</b>	<b>6 743</b>	<b>66 561</b>	<b>14 618</b>	<b>179 466</b>	<b>26 285</b>	<b>317 027</b>

\*Non PAS : prêts autres que les prêts d'accession sociale

\*\*PAS : prêts d'accession sociale bénéficiant d'une sûreté réelle de 1er rang pour 50 % de l'encours et d'une garantie du fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS) pour 50 % de l'encours.

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
0	2	1 732	0	455	6	4 778	8	6 965
1	21	3 619	3	474	62	8 651	87	12 744
2	55	4 789	9	724	186	11 649	250	17 162
3	71	4 085	16	865	243	10 388	331	15 338
4	90	3 538	29	1 139	320	10 283	439	14 960
5	130	3 752	50	1 550	392	9 632	573	14 934
6	177	4 056	65	1 708	508	10 258	750	16 022
7	219	4 182	97	2 068	609	10 599	926	16 849
8	191	3 425	127	2 368	619	9 704	938	15 497
9	198	3 306	174	2 778	722	9 978	1 094	16 062
10	202	2 966	172	2 566	611	7 747	985	13 279
11	228	3 122	239	3 183	731	8 482	1 198	14 787
12	266	3 192	341	4 051	767	7 981	1 374	15 224
13	241	2 891	350	3 882	698	6 722	1 289	13 495
14	263	2 999	348	3 435	836	7 033	1 447	13 467
15	225	2 362	341	3 273	657	5 340	1 223	10 975
16	253	2 600	403	3 778	876	6 828	1 533	13 206
17	334	3 060	538	4 505	733	5 347	1 606	12 912
18	354	2 960	517	4 221	717	4 854	1 588	12 035
19	302	2 368	565	4 326	824	5 026	1 691	11 720
20	189	1 301	408	2 935	636	3 767	1 233	8 003
21	212	1 379	624	4 285	1 083	6 397	1 919	12 061
22	330	1 779	860	5 231	542	3 049	1 732	10 059
23	271	1 255	436	2 580	437	2 155	1 144	5 990
24	88	252	29	177	552	1 996	668	2 425
25	9	30	1	3	250	822	260	855
26	-	-	0	1	-	-	0	1
<b>Total</b>	<b>4 925</b>	<b>71 000</b>	<b>6 743</b>	<b>66 561</b>	<b>14 618</b>	<b>179 466</b>	<b>26 285</b>	<b>317 027</b>

**5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :**

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

**6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :**

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, société de financement qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 23 mai 2023) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 30 mai 2023).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

**7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :**

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

**II – Exposition sur des personnes publiques**

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

**Expositions sur les obligations d'état :**

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède plus d'exposition sur l'Etat sous forme d'OAT.

**Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :**

Au 30 juin 2023, la Banque Postale Home Loan SFH a déposé un gage espèces auprès du FRU pour un encours de 1.09 million d'euros.

**Les expositions Garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) correspondent à 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale détaillés aux paragraphes 2 et 3.**

### III – Autres expositions

#### Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 26.1 millions d'euros au 30 juin 2023. La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de 0.44 millions d'euros au 30 juin 2023.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

### IV – Remboursements anticipés

Pour le deuxième trimestre 2023, le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie est 3.4%. L'encours remboursé par anticipation représente 219.2 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

### V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII.

### VI – Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

#### 1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêt) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

## 2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que les sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuellement.

## 3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par un gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions est traitée façon ad-hoc et par anticipation. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

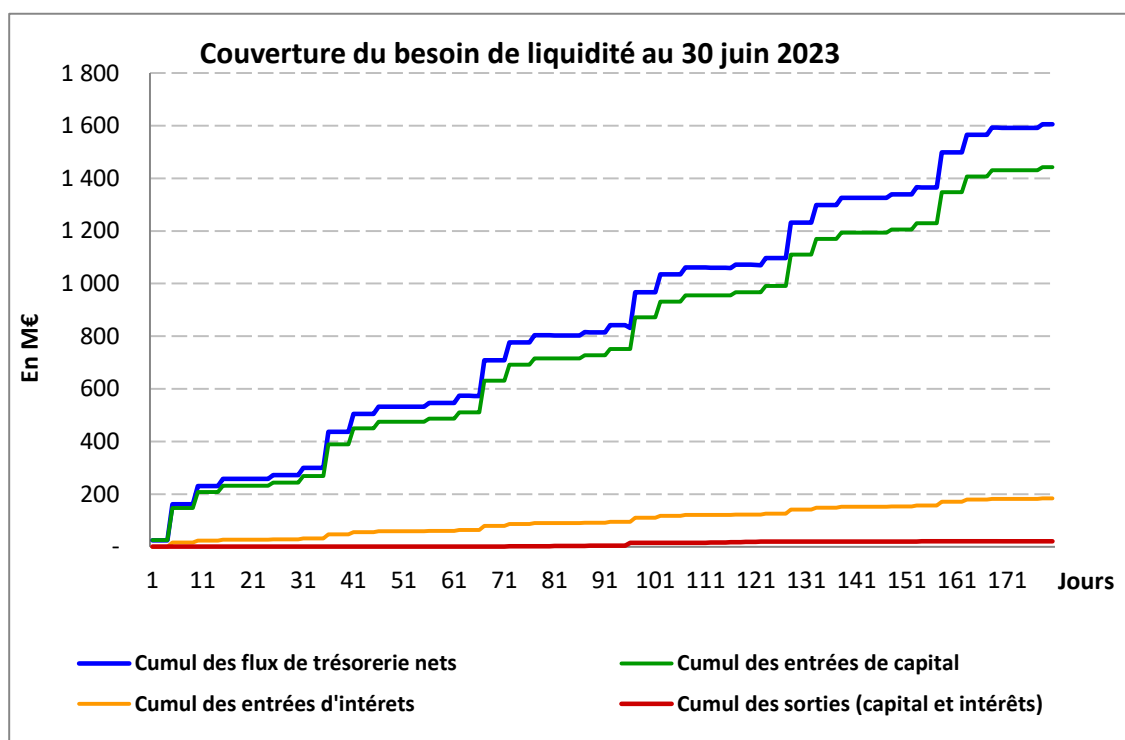
## 4) Risque de change

Au 30 juin 2023, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change.

## VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésorerie sont fongibles (principal et intérêts) pour faire face à ces sorties. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'échéance la plus lointaine est retenue pour le calcul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésorerie sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 30 juin 2023, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

## VIII – Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède pas d'actifs financiers autre que les dépôts sur les comptes courants.



Titres au format EMTN

Série d'émission	Code ISIN	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée possible de la prorogation	Maturité prorogable
2	FR0011600477	50	24/10/2033	-	-
3	FR0011600493	50	30/10/2028	-	-
4	FR0011603760	20	27/10/2031	-	-
5	FR0011688464	750	15/01/2024	-	-
6	FR0012174399	65	26/09/2036	-	-
7	FR0012348969	200	19/01/2026	-	-
8	FR0012486256	50	04/04/2040	-	-
10	FR0012757813	50	09/05/2040	-	-
11	FR0012829299	50	01/07/2039	-	-
12	FR0013049384	30	31/03/2036	-	-
14	FR0013102845	15	28/01/2031	-	-
15	FR0013232998	500	24/01/2025	1 an	24/01/2026
16	FR0013237211	20	13/02/2042	-	-
17	FR0013262961	540	23/06/2027	1 an	23/06/2028
18	FR0013296308	20	01/12/2037	-	-
19	FR0013313855	750	07/02/2028	1 an	07/02/2029
20	FR0013369667	1 000	04/10/2028	1 an	04/10/2029
21	FR0013372174	15	18/10/2033	-	-
23	FR0013387172	30	17/12/2038	1 an	17/12/2039
25	FR0013399169	750	30/01/2026	1 an	30/01/2027
26	FR0013400744	40	11/02/2039	-	-
27	FR0013401999	500	18/02/2025	1 an	18/02/2026
28	FR0013416724	30	29/04/2039	-	-
29	FR0013434651	500	17/07/2024	1 an	17/07/2025
30	FR0013454733	1 000	22/10/2029	1 an	22/10/2030
31	FR0013462207	500	22/11/2023	1 an	22/11/2024
33	FR0013482890	860	12/02/2035	1 an	12/02/2036
34	FR0013503844	750	24/03/2024	1 an	24/03/2025
35	FR0013503828	500	24/06/2025	1 an	24/06/2026
37	FR0013504636	750	01/10/2025	1 an	01/10/2026
38	FR0013506706	500	07/04/2026	1 an	07/04/2027
39	FR0013506714	750	07/04/2027	1 an	07/04/2028
40	FR0013506839	750	09/04/2028	1 an	09/04/2029
41	FR00140020M4	500	15/10/2028	1 an	15/10/2029
42	FR00140020L6	500	15/05/2029	1 an	15/05/2030
43	FR0014007XI4	1 000	27/01/2042	1 an	27/01/2043
44	FR001400A9N7	750	12/05/2030	1 an	12/05/2031
45	FR001400DC98	1 000	23/01/2030	1 an	23/01/2031
46	FR001400FD12	1 250	31/01/2031	0.5 an	31/07/2031
47	FR001400HF42	1 000	19/02/2029	1 an	19/02/2030
48	FR001400ILH4	1 000	20/06/2029	1 an	20/06/2030

- Emissions non concernées par une option de prorogation d'échéance.

**Titres de droit allemand (Gedekte Namensschuldverschreibungen)**

Identifiant	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée de la maturité prorogable	Maturité prorogable
NSVS001	25	10/09/2029	-	-
NSVS002	10	12/09/2031	-	-
NSVS003	50	19/09/2039	-	-
NSVS004	10	23/09/2026	-	-
NSVS005	15	05/06/2035	-	-
NSVS006	30	18/10/2034	-	-
NSVS007	20	20/10/2033	-	-
NSVS008	10	29/10/2027	-	-
NSVS009	50	04/01/2035	-	-
NSVS010	30	17/03/2042	-	-
NSVS011	20	17/03/2037	-	-
NSVS012	15	17/03/2032	-	-
NSVS013	50	04/05/2037	-	-
NSVS014	50	12/05/2042	-	-
NSVS015	25	17/05/2041	-	-
NSVS016	20	01/12/2037	1 an	01/12/2038
NSVS017	20	15/02/2038	-	-
NSVS018	50	05/04/2038	-	-
NSVS019	30	15/03/2038	1 an	15/03/2039
NSVS020	50	03/05/2038	1 an	03/05/2039
NSVS021	26	07/05/2035	-	-
NSVS022	50	07/05/2041	-	-
NSVS023	25	03/09/2038	1 an	03/09/2039
NSVS024	20	19/10/2038	-	-
NSVS025	15	24/10/2034	-	-
NSVS026	15	22/09/2038	-	-
NSVS027	50	14/03/2039	-	-
NSVS028	50	25/04/2044	-	-

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus du programme de base validé par l'AMF.

## **IX – Niveau de couverture des ressources privilégiées**

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 129% au 31 mars 2023.

Fait à Paris, le 15 août 2023

Patrick PEAUCELLE  
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH